



PRÉFET DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

Convention départementale
d'engagement
de la

CHARTE
entreprises
& *quartiers*

Octobre 2014

La Charte « Entreprises et Quartiers »

Qu'il s'agisse de chômage ou de revenus, les quartiers prioritaires de la politique de la ville (cf. liste jointe) sont particulièrement affectés par la crise économique. Les habitants des quartiers éprouvent également davantage de difficultés à approcher l'entreprise du fait d'un manque de connaissance des codes du monde économique et de réseau ; ils peuvent aussi être victimes de discriminations, notamment territoriales. Pourtant, l'envie d'entreprendre est forte dans les quartiers : leurs habitants souhaitent devenir des acteurs à part entière du développement économique.

Pour répondre à ces enjeux, **les acteurs économiques, créateurs de richesses, responsables en matière sociétale, se mobilisent avec le Gouvernement en faveur du développement économique, social et culturel des quartiers prioritaires, au travers de l'élaboration des contrats de ville 2015-2020, mais aussi plus particulièrement d'une Charte nationale « Entreprises et Quartiers »** portant sur les domaines d'intervention suivants : éducation et orientation scolaire ; formation, insertion et emploi ; développement économique ; services de proximité, accessibilité aux produits et services de l'entreprise ; soutien aux initiatives locales et mécénat de solidarité.

Au 27 juin 2014, 52 entreprises et réseaux ont signé au niveau national la Charte « Entreprises et Quartiers » avec le ministre de la Ville. Des conventions d'engagement propres à chaque entreprise signataire déclinent la Charte en fonction de leurs caractéristiques et de leurs priorités d'intervention.

Impératif d'intervention en Loire-Atlantique

En Loire-Atlantique, les quartiers prioritaires subissent le même écart du taux de chômage entre les quartiers prioritaires et le reste du département, soit un nombre de chômeurs multiplié par deux. Une précarité plus forte caractérise ainsi les quartiers prioritaires ; la population pauvre y est surreprésentée. **Cette situation préoccupante rend nécessaire, pour y répondre, la mobilisation des acteurs publics et économiques.**

D'ores et déjà, au travers de leurs actions propres, de leur engagement au sein des chambres consulaires, des organisations professionnelles et des clubs d'entreprises, de leur adhésion à des chartes telles que la Charte de la Diversité, de leur partenariat avec des institutions telles que l'École de la deuxième chance de l'Estuaire de la Loire, de leur association à des initiatives portées par les collectivités, les entreprises de Loire-Atlantique ont commencé à développer leur responsabilité sociétale, notamment vis-à-vis des quartiers prioritaires et de leurs habitants. La Charte « Entreprises et Quartiers » constitue l'occasion de conforter ces dynamiques sur les territoires prioritaires, dans le cadre du nouveau contrat de ville 2015-2020, de valoriser l'existant et de s'engager dans de nouvelles actions.

Dans la perspective des contrats de ville 2015-2020 de la Métropole nantaise, de la CARENE et de la communauté de communes du Castelbriantais, pour donner davantage de visibilité à leurs actions en faveur du développement économique, social et culturel des quartiers prioritaires de la politique de la ville, **les entreprises et réseaux d'entreprises signataires, adhérents ou non au niveau national, conviennent de décliner en Loire-Atlantique la Charte « Entreprises et Quartiers ».**

Principaux domaines d'intervention

Trois formes d'engagements sont proposées : l'emploi direct ; l'accompagnement vers l'emploi et à la création d'entreprise ; la participation sociétale.

Plus précisément, les entreprises et réseaux d'entreprises signataires s'engagent (annexe 1) à intervenir en faveur des quartiers prioritaires et de leurs habitants sur tout ou partie des domaines suivants, en fonction de leurs particularités :

1/ L'éducation et l'orientation scolaire

- Interventions en direction des élèves, des enseignants et des parents d'élèves pour faire connaître l'entreprise, le monde économique et les métiers ;
- Découverte, accompagnement, tutorat, parrainage, marrainage, aide à la construction du projet professionnel.

2/ L'emploi, l'insertion et la formation

- Engagement pour l'emploi via les contrats uniques d'insertion, les emplois d'avenir et les contrats de génération, participation à des projets en lien avec les structures locales de l'emploi et de l'insertion (pôle emploi, maisons de l'emploi, missions locales, PLIE...), parrainage de demandeurs d'emplois, préparation aux entretiens de recrutement ;
- Développement des contrats en alternance dont l'apprentissage ;
- Partenariat avec les structures d'insertion par l'activité économique (chantiers d'insertion, associations intermédiaires, entreprises de travail temporaire d'insertion, entreprises d'insertion, régies de quartiers...) : mise à disposition de compétences, politiques d'achat, mécénat... ;
- Appui à la création de groupements d'employeurs pour l'insertion et la qualification (GEIQ) ;
- Développement des clauses d'insertion dans les marchés publics et privés.

3/ Le développement économique

- Soutien au développement économique local (appui aux TPE/PME locales, notamment du secteur de l'économie sociale et solidaire, via par exemple les politiques d'achat, les implantations immobilières... ;
- Soutien à la création et au développement d'entreprises, via la mise à disposition de compétences, le parrainage de créateurs, la participation au financement.

4/ Les services de proximité, l'accessibilité aux produits et les services de l'entreprise

- Adaptation des produits et services, de leurs modes de diffusion et de leurs prix à la situation particulière de certains quartiers, expérimentations, innovations... ;
- Le développement d'actions relatives à la responsabilité sociale des entreprises : dispositifs de médiation (actions de sensibilisation, conseil et orientation...), de prévention de la délinquance, de lutte contre l'illettrisme...

5/ Le soutien aux initiatives locales, le mécénat de solidarité

- Appui technique et financier aux associations intervenant au profit des habitants des quartiers, directement (mise à disposition de compétences, appel à projets...) ou via les fondations d'entreprises dédiées

Méthodes d'intervention et suivi

Les entreprises et clubs d'entreprises signataires manifestent leur volonté de travailler ensemble, en s'appuyant notamment sur les réseaux et fondations spécialisés et en recherchant les synergies et les complémentarités entre les actions conduites. Les actions conduites sont concrètes, opérationnelles et formalisées dans un tableau de suivi départemental de la Charte (annexe 2). L'engagement des entreprises est valorisé par des actions de communication adaptées.

Le **sous-préfet chargé de mission pour la politique de la ville en Loire-Atlantique** constitue l'interlocuteur privilégié des structures signataires. En appui aux actions conduites (montage, mise en œuvre, suivi, valorisation, capitalisation et diffusion), le sous-préfet chargé de mission pour la politique de la ville mobilise le cas échéant le service de la politique de la ville, les délégués du préfet et les autres membres de l'équipe interministérielle des services de l'Etat.

Les actions conduites en déclinaison de la Charte « Entreprises et Quartiers » et de la convention départementale d'engagement sont menées en partenariat avec les acteurs publics et associatifs concernés (Etat, collectivités territoriales, service public de l'emploi...).

Aux fins d'assurer le suivi de la déclinaison de la Charte « Entreprises et Quartiers », d'en valoriser et diffuser les bonnes pratiques, et de disposer d'une instance d'échange entre acteurs publics et entreprises autour des enjeux de développement des quartiers prioritaires, un **« club entreprises et quartiers »**, dont l'animation est assurée par le service de la politique de la ville, rassemble les entreprises et les réseaux d'entreprises signataires et tous les acteurs économiques désireux de s'engager pour les quartiers.

Ce club a vocation à se réunir deux fois par an ou à la demande des membres de ce club. Des échanges permanents entre le service de la politique de la ville et les entreprises seront encouragés.

Annexe : les quartiers prioritaires de la politique de la ville en Loire-Atlantique

Nantes : Bellevue, Breil-Malville, Clos Toreau, Ranzay, les Dervallières, la Halvêque, Malakoff, Port Boyer, Bottière-Pin Sec, quartier Nord (Bout-des-Landes, Chêne des Anglais, Bout-des-Pavés, Petite Sensitive, la Boissière)

Orvault : Plaisance

Rezé : Château-Mahaudières,

Saint-Herblain : Bellevue, le Sillon de Bretagne

Saint-Nazaire : la Galicheraie, quartier Nord (Petit Caporal), quartier Ouest (Chesnaie, Boulletterie, Tréballe)

Chateaubriant : la Ville aux Roses